

**REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE
VILLE DE THONON-LES-BAINS**



**Délibération du Conseil Municipal
de la Ville de Thonon-les-Bains
Séance du 18 mars 2024**

CM240318_019

ECONOMIE

Office de Tourisme - Autorisation de signer les avenants aux conventions

L'an deux mille vingt quatre, le dix huit mars, à 19 heures, le Conseil Municipal convoqué régulièrement le 12 mars 2024 s'est réuni Espace de conférences de l'Excelsior, place Henry Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Christophe ARMINJON, Maire.

En exercice : 39
Présents : 34
Représentés : 5
Votants : 39
Quorum : atteint

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

Monsieur Christophe ARMINJON, Monsieur Jean-Claude TERRIER, Madame Katia BACON, Monsieur Gérard BASTIAN, Madame Nicole JAILLET, Monsieur Jean-Pierre FAVRAT, Madame Isabelle PLACE-MARCOZ, Monsieur Jean DORCIER, Madame Cassandra WAINHOUSE, Monsieur Jean-Marc BRECHOTTE, Madame Véronique VULLIEZ, Monsieur Philippe LAHOTTE, Monsieur René GARCIN, Madame Carine DE LA IGLESIA, Monsieur Mustafa GOKTEKIN, Monsieur Michel ELLENA, Monsieur Patrick TISSUT, Madame Sylvie COVAC, Monsieur Joël ANNE, Madame Catherine PERRIN, Monsieur Serge DELSANTE, Madame Laurence BOURGEOIS, Monsieur Mickaël MAQUAIRE, Madame Johanna LEROY, Monsieur Richard BAUD, Monsieur Jean-Baptiste BAUD, Madame Sophie PARRA D'ANDERT, Monsieur Thomas BARNET, Madame Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, Monsieur Franck DALIBARD, Monsieur Arnaud BERAST, Monsieur Jean-Louis ESCOFFIER, Madame Astrid BAUD-ROCHE, Monsieur Quentin DUVOCELLE

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Madame Brigitte MOULIN à Monsieur Jean-Claude TERRIER
- Madame Emmanuelle VUATTOUX à Madame Isabelle PLACE-MARCOZ
- Madame Deborah VERDIER à Madame Véronique VULLIEZ
- Monsieur Osman ATES à Monsieur Jean DORCIER
- Monsieur Marc-Antoine GRANDO à Monsieur Jean-Baptiste BAUD

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Madame Isabelle PLACE-MARCOZ.

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

CM240318_019

ECONOMIE

Office de Tourisme - Autorisation de signer les avenants aux conventions

Madame DE LA IGLESIA, Conseillère Municipale déléguée au tourisme et à la promotion de la ville, expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L1531-1,
VU le Code du Tourisme, notamment l'article L133-3,
VU la délibération du 19 février 2024 n°240219_004 portant adoption du principe de création d'une SPL pour l'Office de Tourisme,
VU la délibération du 18 mars 2024 n°240318_018 adoptant les statuts de la SPL « Destination Thonon »

Considérant que par délibérations du Conseil Municipal des 19 avril 2021, 20 mars 2023 et 18 décembre 2023, la Ville de Thonon-les-Bains a par convention et avenants successifs convenu des conditions d'attribution et montants des moyens alloués à l'Office de Tourisme de Thonon-les-Bains pour exercer les missions et atteindre les objectifs confiés,

Considérant que par délibération du Conseil Municipal du 22 décembre 2023, la Ville de Thonon-les-Bains a par convention notamment mentionné les conditions d'attribution d'une subvention à l'Office de Tourisme de Thonon-les-Bains pour l'organisation des fêtes et animations confiées,

Considérant que les actionnaires publics de la SPL vont confier à cette dernière les missions d'Office de Tourisme au sens des statuts et des dispositions du Code du Tourisme.

En conséquence, l'association « Office de Tourisme de Thonon-les-Bains » se voit retirer dès l'immatriculation de la SPL « Destination Thonon », son objet social.

Un traité d'apport est en cours d'établissement par lequel l'Association entend apporter à la SPL l'intégralité de son activité d'Office de Tourisme.

Ainsi, la convention d'objectifs et de moyens et la convention fêtes et manifestations sont automatiquement transférées de l'association à la SPL qui prend désormais en charge les missions confiées. Il convient donc d'établir un avenant aux dites conventions actant le changement de signataire, et permettre à la SPL de percevoir les subventions allouées par la commune de Thonon-les-Bains.

D'autres conventions avec la commune seront concernées par ce transfert entre l'association et la SPL (convention d'occupation des locaux, conventions de mandat...), il est ainsi proposé que Madame Nicole JAILLET, Quatrième Adjointe, soit autorisée à signer les avenants à intervenir lorsqu'aucune autre modification substantielle n'est apportée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Pour : 30

Contre : 9

Monsieur Jean-Baptiste BAUD, Madame Sophie PARRA D'ANDERT, Monsieur Thomas BARNET, Madame Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, Monsieur Marc-Antoine GRANDO, Monsieur Franck DALIBARD, Monsieur Jean-Louis ESCOFFIER, Madame Astrid BAUD-ROCHE, Monsieur Quentin DUVOCELLE

- D'AUTORISER Madame Nicole JAILLET, Quatrième Adjointe, à signer les avenants de transfert de la convention d'objectifs et de moyens ainsi que de la convention « fêtes et manifestations 2024 » afin que la SPL « Destination Thonon » puisse percevoir les subventions allouées par la Ville,

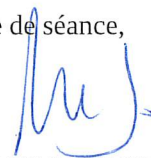
- D'AUTORISER Madame Nicole JAILLET, Quatrième Adjointe, à signer tout acte à intervenir en substitution de l'association par la SPL « Destination Thonon » lorsqu'aucune autre modification substantielle n'est apportée.



Le Maire,

Christophe ARMINJON

La secrétaire de séance,



Isabelle PLACE-MARCOZ

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.